






# Doctorat en sciences vétérinaires

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	3-581-1-0
CYCLE	Cycles supérieurs
TITRE OFFICIEL	Doctorat en sciences vétérinaires (Ph. D.)
TYPE	Philosophiae Doctor (Ph. D.)
CRÉDITS	90 crédits
MODALITÉ	Avec mémoire ou thèse

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Avant de déposer votre candidature, vous devez avoir obtenu la confirmation d'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire qui a accepté d'assumer la direction de votre projet de recherche.
-  Cours de jour
-  Offert au campus de St-Hyacinthe
-  Temps plein

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Sophie Bilodeau 514 343-6111, poste 8607  
s.bilodeau@umontreal.ca

## Présentation

**Le doctorat de recherche en sciences vétérinaires est offert avec les options suivantes :**

- biomédecine vétérinaire,
- épidémiologie,
- microbiologie,
- pathologie,
- pharmacologie,
- relation humain-animal;
- reproduction,
- sciences cliniques.

## Visite virtuelle

## Objectifs

Le doctorat de recherche en sciences vétérinaires est offert avec les options suivantes :

- biomédecine vétérinaire
- épidémiologie,
- microbiologie,
- pathologie,
- pharmacologie,
- relation humain-animal
- reproduction
- sciences cliniques

## Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) en sciences vétérinaires ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle dans un domaine des sciences biologiques ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1<sup>er</sup> février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation du directeur de recherche.

### 2. Scolarité

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche sous forme de thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an).

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

## Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> février 2023
- **Automne 2024:** Du 15 août 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024

## Hiver

- **Hiver 2023:** Du 1<sup>er</sup> août 2021 au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- **Hiver 2024:** Du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023

## Été

- **Été 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> février 2023
- **Été 2024:** Du 15 août 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE	CAPACITÉ D'ACCUEIL
Médecine vétérinaire - Sciences vétérinaires	Maîtrise	45 crédits	2-581-1-1	Jour	
Médecine vétérinaire - Sciences vétérinaires	Maîtrise	45 crédits	2-581-1-0	Jour	

## Structure du programme (3-581-1-0)

Version 03 (A21)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de façon identique parmi les options suivantes :

- option Microbiologie (segment 70) \*
- option Reproduction (segment 71),
- option Pathologie (segment 72),
- option Épidémiologie (segment 73),
- option Pharmacologie (segment 75)
- option Sciences cliniques (segment 76)
- option Biomédecine vétérinaire (segment 77).
- option Relation humain-animal (segment 78)

\*Seul le Segment 70 – Propre à l'option Microbiologie est publié aux fins d'exemple.

Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de la Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 01

Tous les crédits de ce segment sont obligatoires.

#### Bloc 01A Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
MMV 7002	Examen général	0.0
MMV 7025	Thèse	86.0

### SEGMENT 70\* PROPRE À L'OPTION MICROBIOLOGIE

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MMV 70001	Ateliers de recherche 1	0.0	MMV 70011	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 1	0.0
MMV 70002	Ateliers de recherche 2	0.0	MMV 70012	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 2	0.0
MMV 70003	Ateliers de recherche 3	0.0	MMV 70013	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 3	0.0
MMV 70004	Ateliers de recherche 4	0.0	MMV 70014	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 4	0.0
MMV 70005	Ateliers de recherche 5	0.0	MMV 70015	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 5	0.0
MMV 70006	Ateliers de recherche 6	2.0	MMV 70016	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 6	2.0

## Aperçu des expertises de recherche

### Axes de recherche

- Santé publique
- Épidémiologie des zoonoses
- Faune et environnement
- Microbiologie et infectiologie
- Pharmacologie
- Reproduction
- Salubrité alimentaire
- Sciences cliniques

### Unités de recherche

Consulter les unités de recherche : <http://fmv.umontreal.ca/recherche/unites-de-recherche/>

### Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

### Répertoire des thèses et mémoires

### Actualités sur la recherche